

Parc national du Mercantour

Orientation 04: Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes

[...]

- **Mesure 24: Accompagner les stations de montagne vers un développement durable**

Les stations de montagne sont les principaux moteurs de l'économie touristique du territoire *du parc*. On distingue les stations de village, petites unités touristiques proches d'un village ou d'un lieu anciennement habité (Roubion, La Colmiane, Camp d'Argent), et les grandes stations qui ont généré un mode d'urbanisation spécifique, remontant parfois aux années 1930 (Allos, Pra Loup, Isola 2000, Auron, Valberg).

La stratégie de promotion des stations de montagne sera répartie de manière équitable entre les stations de village et les grandes stations, qui proposent des offres touristiques complémentaires, mais d'égale importance pour le développement du territoire.

Avec l'appui des acteurs de la charte, les stations de montagne seront incitées à s'engager dans les démarches suivantes :

- diversifier les activités proposées hiver comme été, notamment au coeur de la station ;
- promouvoir les bonnes pratiques environnementales auprès de leur clientèle ;
- réduire leur empreinte énergétique depuis le diagnostic (bilan carbone ou autres) jusqu'à la réalisation concrète (recours à des technologies moins consommatrices d'énergie) ;
- réfléchir sur la mobilité intra-station pour réduire le recours à l'automobile ;
- ne pas créer de nouveaux aménagements impactant le coeur de parc en matière de nouveaux prélèvements d'eau dédiés à la production de neige de culture et d'accès direct aux sites du coeur.

L'établissement du parc soutiendra et accompagnera les stations de montagne en les aidant à mettre en oeuvre une réflexion stratégique sur le développement du nombre de lits banalisés, par la réhabilitation, la réaffectation et la création. Par des porter à connaissance détaillés, il sensibilisera les gestionnaires à la prise en compte de la biodiversité et du patrimoine culturel dans leurs projets. Il proposera également le développement d'une image « nature » au sein de la station, mais aussi une optimisation de leur promotion par l'usage de la marque collective des parcs nationaux.

Rôles de l'établissement public du parc

- valorise et transmet les informations et données dont il dispose
- apporte un conseil sur les questions environnementales
- propose un accompagnement technique et financier aux initiatives nouvelles, notamment en matière de communication auprès du public

Parc national du Mercantour

Contributions attendues des communes adhérentes

- stimulent l'intégration du développement durable dans les projets
- incitent à la réalisation de bilans environnementaux
- aident à l'émergence de projets concrets

Principaux autres partenaires à associer

Gestionnaires des stations de montagne, groupements de communes, Pays, Départements, Région, DATAR et autres services de l'Etat, partenaires de la charte de développement durable des stations de montagne ou du programme d'aménagement durable et solidaire des Alpes du sud

La mesure 24 s'applique aux domaines skiables des stations de montagne dans l'aire d'adhésion, repérés sur la carte des vocations.

[...]

Page 99 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2585

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-28 15:31